

Des représentations d'enseignants et le modèle d'école prôné par le Décret-missions de la Communauté française de Belgique

Sylvie VAN DER LINDEN, Jacqueline BECKERS.

• *Introduction*

Le Décret-missions (1997) est le premier prescrit légal de notre histoire scolaire belge à définir des objectifs généraux d'éducation communs à toutes les écoles fondamentales et secondaires quels que soient leurs pouvoirs organisateurs.

Le modèle d'école, prôné par ce décret, semble pouvoir se traduire par les termes : « école publique régie par la justice corrective ». L'école publique propose une offre scolaire homogène à l'égard de toute la collectivité. La justice corrective fait référence à la différenciation éventuelle des moyens au service des acquis essentiels.

Cette recherche vise à répondre aux questions suivantes : Comment des enseignants de deuxième et de sixième primaires se sont-ils appropriés ce modèle d'école ? Quelles représentations ces acteurs ont-ils de la responsabilité – de « garant de ce modèle d'école » – que la Communauté française leur a confiée ?

• *Méthodologie*

Lors de cette recherche, des réactions d'enseignants à des situations de classe ont été récoltées et analysées.

Les réactions recueillies donnent à voir les missions que se donne personnellement, dans l'exercice de son métier, chaque enseignant interviewé. Les analyses ont été faites en regard des responsabilités exprimées dans le Décret-missions.

Les situations de classes utilisées se présentent sous forme de textes créés sur la base du Décret-missions, en ayant en point de mire la visée égalitaire. L'aide de praticiens a été sollicitée pour la plupart des situations et la notion de niche éducative¹ (CORNET et DUPRIEZ, 2003 cités par FRENAY et MAROY, 2004) a été mobilisée pour une d'entre elles.

Le choix de mener des interviews en prenant comme porte d'entrée l'activité (BARBIER et DURAND, 2003) – les situations de classe – et non un questionnaire classique traduit le souci d'obtenir des données moins entachées de désirabilité sociale car il est plus difficile pour les interviewés de percevoir les « réponses attendues ». D'autre part, cette modalité de questionnement tient compte de la tendance à la non-sensibilité des enseignants face aux dimensions institutionnelles de l'école (mise en avant par CORNET et DUPRIEZ, 2003 cités par FRENAY et MAROY, 2004).

¹ Résultat d'une adaptation réciproque entre l'école (c'est-à-dire « le pédagogique ») : une manière spécifique d'envisager et d'assumer la formation des élèves) et le public (c'est-à-dire « le social » : la composition du public de l'école).

Le choix des 48 interviewés a été guidé par l'hypothèse selon laquelle la responsabilité que se donne chaque enseignant, conformément au modèle d'école prôné par le Décret-missions, pourrait varier selon le réseau dans lequel il enseigne², l'année dans laquelle il professe³, son année de diplôme de l'école normale⁴ et la taille⁵ de son établissement.

- *Résultats*

Premier niveau d'analyse

L'analyse globale des réactions, tous enseignants de l'échantillon confondus, fait majoritairement apparaître trois thématiques :

a) Un souci d'attention envers la collectivité

Les réactions de la moitié des enseignants interrogés semblent traduire une des facettes de base d'un service public, celle où l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier.

En effet, pour 65% des enseignants interviewés, les écoles doivent être *ouvertes à tout le monde*.

Pour 46%, *l'école est régie par des valeurs (socles de compétences, programmes, ...) vers lesquelles nous devons arriver dans n'importe quel milieu et/ou cadre*.

b) Un souci d'attention envers chacun

La moitié des enseignants interviewés semble être sur le chemin d'une justice corrective car la volonté de différenciation est présente dans leurs dires.

D'une part, lorsque les enseignants interviewés s'expriment sur les devoirs à domicile, 58% prennent en compte, dans l'énoncé de ceux-ci, les origines sociales et culturelles de leurs élèves. En ce qui concerne les recherches documentaires à domicile, pour beaucoup de ces instituteurs, *le mérite est avant tout de chercher, ce n'est pas celui qui amène le plus qui aura raison*.

D'autre part, pour 42% des enseignants, l'adaptation de l'école aux usagers se traduit par la différenciation : *chaque école choisit son itinéraire pour atteindre les socles de compétences*.

c) L'éducation au civisme

Environ 94% des enseignants interviewés créent et maintiennent une culture ambiante de communication et environ 85% développent l'esprit de tolérance.

Dès qu'un *moment critique* survient, ces instituteurs disent prendre immédiatement le temps de laisser chacun s'exprimer pour le traiter : *s'arrêter pour écouter les enfants, les comprendre et réfléchir avec eux*. De plus si des problèmes comme le racisme surgissent au sein de leur école, ils considèrent que la gestion de ceux-ci fait partie de leur rôle.

² Réseau officiel (écoles organisées par la Communauté française ou par les communes) ou réseau libre confessionnel catholique.

³ Enseignants de deuxième ou de sixième primaires.

⁴ Avant ou après l'année de sortie du décret, à savoir 1997.

⁵ Ecole comprenant plus ou moins de 250 élèves en primaire.

Deuxième niveau d'analyse

Lorsque les discours sont analysés selon les critères structurant l'échantillon, la différence la plus importante est liée au paramètre « réseau ».

Bien que 77% des interviewés sont soucieux, à l'instar du modèle d'école prôné par le Décret-missions, à la fois de proposer un « service à la collectivité » et de veiller à « l'épanouissement individuel » ; les enseignants des écoles officielles sembleraient mettre plus l'accent sur le service à la collectivité et ceux des écoles libres confessionnelles catholiques se focaliseraient davantage sur l'épanouissement individuel.

Une hypothèse explicative de cette tendance pourrait se situer dans la culture de chacun de ces réseaux.

Premièrement, les écoles des réseaux officiels ont, de longue date, pour principes de base d'être neutres et ouvertes à tous (deux décrets définissent d'ailleurs cette neutralité). Bien que des récentes modifications du Décret-missions augmentent les exigences qui font de toute école un service public, la culture de l'ouverture serait moins prégnante dans le réseau confessionnel catholique.

A ce propos, les enseignants des réseaux officiels semblent plus enclins à modifier les comportements intolérants (environ 70% des 19 enseignants s'étant exprimés dans ce sens enseignent dans les réseaux officiels).

Deuxièmement, la *confiance dans les potentialités de chacun* (Projet éducatif de la Fédéfoc, p. 3) serait une valeur de base de la culture du réseau confessionnel catholique qui se veut, de longue date, *au service de l'homme* (Projet éducatif de la Fédéfoc, p. 1).

D'ailleurs le refus de condamner un élève socioculturellement défavorisé se marque davantage chez les enseignants du réseau confessionnel catholique (environ 70% des 13 enseignants soulignant ce constat font partie de ce réseau).

- *Question en suspens*

De manière générale, cette recherche suscite des interrogations sur la capacité des prescrits légaux postérieurs au Décret-missions à pallier deux lacunes : le manque d'indicateurs de la mise en place de la responsabilisation que ce décret institue, l'absence d'un soutien aux enseignants dans leur cheminement vers l'appropriation des valeurs de ce texte de loi.

Il nous reste à espérer que le Contrat pour l'École (2005), qui ambitionne de mettre en œuvre les moyens permettant de maintenir le cap, permette de lier le Décret-missions et les décrets qui lui sont postérieurs en une articulation permettant d'influencer les valeurs mises en œuvres par les enseignants dans un souci de qualité pour tous les élèves.

- *Bibliographie*

Barbier, J.-M., & Durand, M. (2003). L'activité : un objet intégrateur pour les sciences sociales. Recherche et formation, 42.

Beckers, J. (1998). Comprendre l'enseignement secondaire : Evolution, organisation, analyse. Bruxelles, Belgique : De Boeck Université.

Collin, M. & Dumont, H. (dir) (1999), Le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement : Approche interdisciplinaire. Bruxelles, Belgique : Publications des Facultés universitaires de Saint-Louis.

Cornet, J. & Dupriez, V. in Frenay, M., & Maroy, C. (Girsef) (2004). L'école, six ans après le décret « missions » : Regards interdisciplinaires sur les politiques scolaires en Communauté française de Belgique. Louvain, Belgique : Presses universitaires de Louvain.